Rotary

# NOTES DE FRAIS
# DOCUMENTS EXIGÉS PAR CERTAINS PAYS

Dans le cas où vous demandez au Rotary International un remboursement pour vos frais de déplacement, de divertissement, des cadeaux ou toute autre dépense, vous devez être en mesure de joindre à votre note de frais des justificatifs de paiement. Toute dépense supérieure ou égale à 75 USD (25 USD pour le personnel du R.I.) et tous frais d'hôtel (quel que soit leur montant) devront être documentés. Cependant, les lois fiscales de certains pays sont plus astreignantes. **Si tel est le cas dans votre pays, nous vous demandons de les respecter et de joindre à votre note de frais tous les documents demandés par l'administration fiscale.**

Les pays connus pour avoir des règlements fiscaux plus stricts sont listés ci-dessous. Si vous avez des questions ou besoin de plus d'informations sur les lois en vigueur dans votre pays, nous vous invitons à contacter le bureau régional dont vous dépendez ou votre agent fiscal.

Si les justificatifs demandés par l'administration fiscale de votre pays ne sont pas fournis, votre bureau régional ou votre agent fiscal peut vous demander de les lui communiquer avant que tout remboursement ne soit effectué. Soyez conscient que le non-respect de la réglementation fiscale de votre pays peut entraîner une réduction du montant de votre remboursement.

---

## ARGENTINE

Des justificatifs doivent être fournis à l'administration fiscale argentine pour toute dépense quel que soit son montant (Résolution 1415/2003 du AFIP et loi 20628, article 37).

## BRÉSIL

Des justificatifs doivent être fournis à l'administration fiscale brésilienne pour toute dépense quel que soit son montant (Code fiscal brésilien, lois 8.846/1994 et 9.532/1997).